

PMRA Approved Label

2021-0429

2022-03-31

<b>GROUPE</b>	<b>28</b>	<b>INSECTICIDE</b>
---------------	-----------	--------------------

## **Insecticide VERIMARK<sup>md</sup>**

SUSPENSION

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE, LES LÉGUMES DU GENRE  
BRASSICA, LES TOMATES ET LES LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

**PRINCIPE ACTIF** : Cyantraniliprole..... 200 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation  
-OU-

5-Chloro-2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00084%, 2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de  
0,00028% et Bronopol à raison de 0,0088% à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION 30892 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET**: 0,5 - 3,79 - 100 LITRES

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

**MISES EN GARDE:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**PREMIERS SOINS :**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION :**

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales, composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

- Toxique envers les organismes aquatiques.
- Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar issu d'applications au sol. Toutefois, lorsque ce produit est appliqué et utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, le risque pour les abeilles devrait être négligeable.

- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<<DFU Booklet>>

<b>GROUPE</b>	<b>28</b>	<b>INSECTICIDE</b>
---------------	-----------	--------------------

**Insecticide VERIMARK<sup>md</sup>**

SUSPENSION

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE, LES LÉGUMES DU GENRE  
BRASSICA, LES TOMATES ET LES LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

**PRINCIPE ACTIF** : Cyantraniliprole..... 200 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation  
-OU-

5-Chloro-2- méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0.00084%, 2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de  
0.00028% et Bronopol à raison de 0.0088% à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION 30892 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET**: 0,5 - 3,79 - 100 LITRES

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

## INFORMATION GÉNÉRALE

L'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> est une suspension concentrée qui peut être pulvérisée dans le sillon, mélangée à l'eau de transplantation, ou appliquée par bassinage des plants en plateaux de repiquage, pour supprimer plusieurs insectes nuisibles importants. L'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> est préparé spécialement pour offrir une performance maximale lors de son utilisation comme traitement au sol. L'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> est mélangé à l'eau pour application.

L'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> fournit une suppression tôt en saison contre les insectes nuisibles inscrits sur la liste. La longueur de la période de suppression variera selon la dose appliquée et les conditions locales. Il faudrait faire du dépistage régulièrement dans les champs. Si les populations d'insectes nuisibles dépassent les seuils locaux, appliquer un insecticide foliaire homologué.

L'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> fait partie de la classe des diamides anthraniliques qui agit sur les récepteurs de la ryanodine des insectes. À la suite de l'exposition à l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> les insectes touchés cesseront rapidement de s'alimenter, deviendront paralysés, et mourront typiquement entre un à trois jours. Lorsque l'on s'attend à ce que les populations d'organismes nuisibles soient élevées, utiliser le taux d'application le plus élevé indiqué sur l'étiquette.

## MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

## POMMES DE TERRE

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX D'INSECTICIDE VERIMARK <sup>md</sup>	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre  Altise de la pomme de terre (suppression hâtive des adultes du printemps)	<b>Application dans le sillon :</b>  6,75 à 9 mL/100 m de rang ou  750 à 1 000 mL/ha (basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs)  Voir le tableau de conversion pour le taux en L/ha.	<u>Application dans le sillon :</u> Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les plantons dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les plantons.  Gestion de résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS effectuer une application de n'importe quel insecticide du groupe 28 pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si l'insecticide VERIMARK <sup>md</sup> a été utilisé au moment de la plantation en traitement dans le sillon.

## RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Pommes de Terre

- Ne pas faire plus de 1 application au sol par année.

- Ne pas dépasser un total de 1,5 litres d'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> par ha par année. Utiliser uniquement un système de traitement fermé.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du groupe 28 pendant une période minimale de 60 jours après une application dans le sillon avec l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup>.

**Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) – Sous-groupe de cultures 1B**

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX D'INSECTICIDE VERIMARK <sup>md</sup>	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
<b>LÉGUMES-RACINES</b> (sauf la betterave à sucre)  Betterave potagère, Bardane comestible, Carotte, Céleri-rave, Cerfeuil tubéreux, Chicorée, Ginseng, Raifort**, Persil à grosse racine, Panais, Radis**, Daïkon**, Rutabaga, Salsifis, Salsifis noir, Scorsonère d'Espagne, Chervis, Navet	Altise (réduction des dommages tôt en saison)	6,75 à 9 mL/100 m de rang  ou  750 à 1000 mL/ha (basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs)	<u>Application dans le sillon:</u> Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les semences dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les semences.
	Mouche du chou	10 à 15 mL/100 m de rang  Voir le tableau de conversion pour le taux en L/ha.	

\*\*Taux d'utilisation par saison basée sur 100 m de rang

**RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-racines (sauf la betterave à sucre)**

- Ne pas faire plus de 1 application au sol par année.
- Ne pas dépasser un total de 15 mL d'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> par 100 m de rang par année ou 1,7 litre par hectare (basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs).
- Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 21 jours.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du groupe 28 pendant une période minimale de 60 jours après une application dans le sillon avec l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup>.

## LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX D'INSECTICIDE VERIMARK <sup>md</sup>	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i>  Brocoli; Brocoli de Chine (gaï lon); Rapini; Chou de Bruxelles; Chou pommé; Chou chinois (pak- choï); Chou chinois (pé- tsaï); Chou chinois (gaï- choï); Chou-fleur; Chou brocoli; Chou cavalier; Chou frisé; Chou-rave; Mizuna; Feuilles de moutarde; Moutarde épinard; Feuilles de colza	Piéride du chou,  Fausse-teigne des crucifères,  Fausse-arpenteuse du chou,  Altise (réduction des dommages tôt en saison),  Cécidomyie du chou- fleur (réduction des dommages tôt en saison)	750 à 1 000 mL/ha  Voir le tableau de conversion pour le taux en L/ha.	<u>Application dans le sillon:</u> Au moment de transplanter, appliquer la dose désignée comme pulvérisation dans le sillon, dans l'eau de transplantation.
	Mouche du chou	10 à 15 mL/ 100 m de rang  ou  1 100 à 1 700 mL/ha (basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs)	

### RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas faire plus de 1 application au sol par année. Ne pas appliquer comme traitement dans le sillon si l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> a été appliqué par bassinage des plants en plateaux de repiquage.
- Ne pas dépasser un total 1,7 litres d'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> par ha par année.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du groupe 28 pendant une période minimale de 60 jours après n'importe quel traitement au sol avec l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup>

## TRANSPLANTES DE SERRE DE LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX D'INSECTICIDE VERIMARK <sup>md</sup>	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
TRANSPLANTS DE SERRE DE LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i>  Brocoli; Brocoli de Chine (gaïlon); Rapini; Chou de Bruxelles; Chou pommé; Chou chinois (pak-choï); Chou chinois (pé-tsaï); Chou chinois (gaï-choï); Chou-fleur; Chou brocoli; Chou cavalier; Chou frisé; Chou-rave; Mizuna; Feuilles de moutarde; Moutarde épinard; Feuilles de colza	Piéride du chou  Fausse-teigne des crucifères  Fausse-arpenreuse du chou  Altise (réduction des dommages tôt en saison)  Cécidomyie du chou-fleur (réduction des dommages tôt en saison)	24 à 32 mL par 1000 plantes	Application par bassinage des plants en plateaux de repiquage : Appliquer l'insecticide VERIMARK <sup>md</sup> sous forme de bassinage des plants en plateaux de repiquage avant la transplantation dans le champ. Appliquer l'insecticide VERIMARK <sup>md</sup> sous forme de bassinage des plants en plateaux de repiquage dans 2 L d'eau pour 1 000 plantes au taux pour le ravageur indiqué. Immédiatement après l'application, appliquer 2 L d'eau pour 1000 plantes pour rincer le produit des plantes et dans le sol. Ne pas rincer le produit hors du milieu de transplantation.
	Mouche du chou	35 à 54 mL par 1000 plantes	L'insecticide VERIMARK <sup>md</sup> peut être appliqué sous forme de bassinage des plants en plateaux de repiquage au plus tôt 72 heures avant la plantation dans le champ.  Voir la section 'Bassinage des plants en plateaux de repiquage' pour plus de détails sur les instructions d'application du plateau de repiquage.

### RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Bassinage des plants en plateaux de repiquage de légumes du genre *Brassica* en serre

- Ne pas faire plus de 1 application par année. Ne pas effectuer une application séquentielle d'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> comme traitement dans le sillon.
- Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
- Ne pas appliquer plus de 72 heures avant la plantation au champ.
- Ne pas permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du groupe 28 pendant une période minimale de 60 jours après n'importe quel application par bassinage des plants en plateaux avec l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup>
- Voir la section 'Bassinage des plants en plateaux de repiquage' pour plus de détails sur les instructions d'application du plateau de transplantation.

## TOMATES

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX D'INSECTICIDE VERIMARK <sup>md</sup>	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
TOMATE	Doryphore de la pomme de terre	7 à 10 mL/100 m de rang  L'espacement typique des rangs pour les tomates est de 90 cm. Voir le tableau de conversion pour le taux en L/ha.	Application dans le sillon : Au moment de transplanter, appliquer la dose désignée comme pulvérisation dans le sillon, dans l'eau de transplantation.

### RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Tomate

- Ne pas faire plus de 1 application au sol par année.
- Ne pas dépasser un total de 1,7 litres de produit par hectare par année.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du Groupe 28 pendant une période minimale de 60 jours après un traitement dans le sillon avec l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup>.

### TABLEAU DE CONVERSION

Taux en mL de produit/ha basé sur l'espacement entre les rangs en cm

		Espacement entre les rangs en cm						
		50	65	75	85	90	95	100
Taux en mL/100 de rang	<b>6,75</b>	1350	1038	900	794	750	711	675
	<b>7,0</b>	1400	1077	933	824	778	737	700
	<b>7,5</b>	1500	1154	1000	882	833	789	750
	<b>8,0</b>	1600	1231	1067	941	889	842	800
	<b>8,5</b>	1700	1308	1133	1000	944	895	850
	<b>9,0</b>	1800	1385	1200	1059	1000	947	900
	<b>9,5</b>	1900	1462	1267	1118	1056	1000	950
	<b>10,0</b>	2000	1538	1333	1176	1111	1053	1000
	<b>11,0</b>	2200	1692	1467	1294	1222	1158	1100
	<b>12,0</b>		1846	1600	1412	1333	1263	1200
	<b>13,0</b>		2000	1733	1529	1444	1368	1300
	<b>14,0</b>		2154	1867	1647	1556	1474	1400
<b>15,0</b>		2308	2000	1765	1667	1579	1500	

### **APPLICATIONS AU SOL :**

L'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> doit être appliqué de façon à assurer que le produit atteigne la zone racinaire. L'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> est conçu afin d'optimiser l'absorption par les racines. Lorsqu'il est appliqué dans la zone des racines avant, pendant ou tôt après l'ensemencement ou la transplantation, l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> empêche que les ravageurs listés plus haut s'alimentent tôt en saison. À moins d'indication contraire dans la section de cette étiquette réservée aux cultures, une seule application au sol de l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> peut être faite par année.

#### Pulvérisation dans le sillon au semis :

Appliquer en pulvérisation à bande étroite, dans le sillon, à la profondeur de la semence.

#### Traitement dans l'eau de transplantation :

Les plants transplantés devraient être adéquatement arrosés avant la transplantation. Appliquer au moment de transplanter dans au moins 45 mL de solution de transplantation par plant transplanté. S'assurer que le volume d'eau de transplantation est suffisant pour complètement mouiller la zone des racines.

### **BASSINAGE DES PLANTS EN PLATEAUX DE REPIQUAGE:**

Cette méthode d'application peut être utilisée par les agriculteurs ou les producteurs commerciaux de plants de serre à repiquer au plus tôt 72 heures avant la plantation de plants à repiquer au champ. Utiliser uniquement sur les plants à repiquer cultivés en terre/terreau. S'assurer que le niveau d'humidité du sol ou du milieu de croissance est au même degré que la capacité optimale au champ.

Si possible, cesser d'arroser 24 heures avant le traitement afin que la solution de pulvérisation soit absorbée rapidement. Appliquer en pulvérisation pleine surface, à faible pression et à volume élevé à raison de 2 L par 1000 plantes afin de s'assurer que l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> atteigne la zone des racines mais ne s'écoule pas à travers le fond du plateau. Si nécessaire, effectuer un second passage avec de l'eau fraîche à raison de 2 L par 1000 plantes, avant que la solution de pulvérisation ne sèche pour faire ruisseler la solution de traitement du feuillage dans la terre. Laisser sécher les plateaux avant de les transporter au champ pour le repiquage et NE PAS manipuler les plateaux sans équipement de protection individuelle pendant au moins 12 heures après l'application, comme indiqué dans la section mises en garde de cette étiquette. Ne pas mélanger en réservoir l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> avec d'autres produits durant l'effectuation des traitements par bassinage des plants en plateaux de repiquage.

### **DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE :**

Avant d'appliquer l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> s'assurer que l'équipement soit propre et sans résidu du pesticide utilisé antérieurement. Toujours ajouter l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> à l'eau. Ne jamais mettre l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> dans un réservoir vide ou autre équipement pour mélange sans préalablement y avoir ajouté de l'eau. Bien mélanger pour que l'insecticide soit complètement dispersé; une fois dispersé, agiter continuellement. Utiliser un équipement mécanique ou hydraulique; ne jamais utiliser une agitation par air. La bouillie mélangée ne devrait pas demeurer toute la nuit dans le réservoir.

Séquence de mélange en réservoir – lorsqu'on fait des mélanges en réservoir avec d'autres produits agricoles, il faut ajouter les différents types de préparations dans l'ordre indiqué ci-dessous\*. Prévoir le temps nécessaire pour un mélange et une dispersion complets après l'ajout de chaque produit.

1. Sacs hydrosolubles (WSB)
2. Granulés hydrosolubles (SG)
3. Granulés hydrodispersibles (WG, XP, DF)

4. Poudres mouillables (WP)
5. VERIMARK<sup>md</sup> DuPont<sup>mc</sup> et autres suspensions concentrées à base d'eau (fluides aqueux) (SC)
6. Concentrés hydrosolubles (SL)
7. Suspoémulsions (SE)
8. Suspensions concentrées à base d'huile (OD)
9. Concentrés émulsifiables (EC)
10. Surfactants (agents tensioactifs), huiles, adjuvants
11. Engrais solubles
12. Retardateurs de dérive

\* Sauf indication contraire figurant dans le mode d'emploi du fabricant ou résultant de l'expérience locale.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### Acidification du réservoir de pulvérisation:

Toutes les applications au sol de l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> devraient être réglées pour un pH approximatif de 4 à 6. Pour les applications au sol lors de l'ensemencement, régler le pH du réservoir de pulvérisation au moyen d'un acidifiant commercial. Régler le pH de la bouillie seulement après que tous les produits de la solution ont été ajoutés dans le réservoir. Une fois préparée, la solution d'application peut être conservée en réservoir jusqu'à huit heures avant le début de l'application. Ne pas entreposer la solution pour la nuit.

#### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficiles à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage de l'équipement. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

#### **MISES EN GARDE:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**PREMIERS SOINS :**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION :**

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

- Toxique envers les organismes aquatiques.
- Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et / ou le nectar issu d'applications au sol. Toutefois, lorsque ce produit est appliqué et utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, le risque pour les abeilles devrait être négligeable.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Délai d'attente avant de semer recommandé pour les cultures de rotation.

Délai d'attente avant de semer	CULTURE CIBLÉE
0 jours	Sous-groupe de cultures 1C : (Légumes-tubercules et légumes-cormes); Groupe de cultures 3-07 (Légumes-bulbes); Groupe de cultures 4 (Légumes-feuilles; sauf ceux du genre <i>Brassica</i> ); Légumes du genre <i>Brassica</i> ; Groupe de cultures 8-09 (Légumes-fruits); Groupe de cultures 9 (Cucurbitacées); Sous-groupe de cultures 13-07B (Petits fruits des genres <i>Ribe</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> ); Groupe de cultures 20 (Oléagineux); Sous-groupe de cultures 1B (Légumes-Racines)
30 jours	Groupe de cultures 6 (Graines et gousses de légumineuses); Groupe de cultures 7 (Feuilles de légumineuses); Sous-groupe de cultures 13-07G (Petits fruits de plantes naines); Groupe de cultures 15 (Céréales); Groupe de cultures 16 (Fourrage et paille de céréales); Groupe de cultures 17 (Fourrage et foin de graminées); Groupe de cultures 18 (Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées)
365 jours	Autres cultures

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, il importe de noter que VERIMARK<sup>md</sup> est un insecticide du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide VERIMARK<sup>md</sup> ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'utiliser le même mode d'activité (même numéro de groupe IRAC) sur des générations consécutives d'insectes parasites.
- Dans le cas des cultures à cycle court (< 50 jours), alterner entre différents modes d'action lors des semis subséquents au même endroit sur la ferme.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC of Canada Limited au numéro sans frais 1-833-362-7722.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

md/mc VERIMARK est Marques déposées/de commerce de FMC Corporation, utilisées sous licence.  
Membre de CropLife.

\*Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.